# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1964

### Section 1. Identification

Nom du produit : KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

Code du produit 1964

**Autres moyens** d'identification

: Non disponible.

: Liquide. Type de produit

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture ou matériau lié à la peinture.

**Manufacturier** : Krylon Products Group

180 Brunel Road

Mississauga, ON L4Z 1T5

Numéro de téléphone d'urgence de la société : (216) 566-2917

Numéro de produit

: (800) 247-3268

d'information téléphonique

: (216) 566-2902

Numéro de téléphone

d'information réglementaire **Transport Numéro** 

d'urgence

: (800) 424-9300

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation

des voies respiratoires) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets

narcotiques) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES

(poumons) - Catégorie 1

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale inconnue : 23% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue :

26.8%

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue :

26.8%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger

1964







Mention d'avertissement : Danger

Date d'édition/Date de révision 1/19 : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10

précédente

SHW-85-NA-GHS-CA KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

### Section 2. Identification des dangers

### Mentions de danger

: Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (poumons)

### Conseils de prudence

**Généralités** 

**Prévention** 

- : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être admis en dehors du lieu de travail.

#### Intervention

: Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.

### Stockage Élimination

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

# Éléments d'une étiquette complémentaire

UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE Á CE PRODUIT ENTRAINE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas transvaser pour fins de conservation.

# Dangers non classés ailleurs

: DANGER: Les chiffons, la laine d'acier, les dechets imbibés de ce produit et les résidus de poncage peuvent prendre feu spontanément s'ils ne sont pas jetés correctement. Mettre immédiatement les chiffons, la laine d'acier, les déchets imbibés de ce produit et les résidus de poncage dans un contenant métallique hermétique qui est rempli d'eau. Éliminer conformément aux réglementations d'incendie régionales.

# Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

Autres moyens

d'identification

1964

: Mélange

: Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 2/19 précédente

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT International Harvest Red

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Hydrocarbure aliphatique léger	22.97	64742-47-8
Talc	4.34	14807-96-6
manganèse, complexe de l'acide [(chloro-4 méthyl-5 sulfo-2 phényl)azo]-4	4.17	12238-31-2
hydroxy-3 naphtalènecarboxylique-2		
Dioxyde de Titane	2.89	13463-67-7
Hexylène glycol	2.4	107-41-5
xylène, mélange d'isomères	1.84	1330-20-7
1,10-phénanthroline	1.47	66-71-7
butanone-oxime	0.97	96-29-7
Éthylbenzène	0.56	100-41-4
Méthylisobutylcétone	0.4	108-10-1

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé, et donc nécessiterait de figurer dans cette

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

1964

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

3/19 Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT International Harvest Red

### Section 4. Premiers soins

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau

: Peut provoguer une allergie cutanée.

Ingestion

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatique étourdissements/vertiges évanouissement

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** 

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

# Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Movens d'extinction**

**Agents extincteurs** 

appropriés

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la

**Agents extincteurs** inappropriés

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

### Dangers spécifiques du produit

1964

: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu. une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Date d'édition/Date de révision 4/19 : 1/21/2019 : 5/22/2019 Date de publication Version : 10 précédente

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

### Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### **Précautions** environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

1964

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision 5/19 Date de publication : 1/21/2019 : 5/22/2019 Version précédente

> KRYLON® FARM AND IMPLEMENT International Harvest Red

### Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Hydrocarbure aliphatique léger	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018). Absorbé
	par la peau.
	TWA: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon
	vapor) 8 heures.
Talc	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).
	TWA: 2 mg/m³ 10 heures. Forme: Fraction
	alvéolaire
	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).
	TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction
	alvéolaire
manganèse, complexe de l'acide [(chloro-4 méthyl-5 sulfo-2 phényl)azo]	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
-4 hydroxy-3 naphtalènecarboxylique-2	TWA: 1 mg/m³, (as Mn) 10 heures. Forme:
	Fumée
	STEL: 3 mg/m³, (as Mn) 15 minutes. Forme:
	Fumée
	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).
	TWA: 0.1 mg/m³, (as Mn) 8 heures. Forme:
	Fraction inhalable
	TWA: 0.02 mg/m³, (as Mn) 8 heures. Forme:

Date d'édition/Date de révision

Date de publication : 5/22/2019

: 1/21/2019

Version : 10

6/19

précédente

Dioxyde de Titane

Hexylène glycol

xylène, mélange d'isomères

1,10-phénanthroline butanone-oxime

Éthylbenzène

Méthylisobutylcétone

1964

Fraction alvéolaire

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

CEIL: 5 mg/m<sup>3</sup>, (as Mn)

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).

TWA: 10 mg/m³ 8 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme:

Empoussiérage total

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).

STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme:

Inhalable fraction. Aerosol only.

STEL: 50 ppm 15 minutes. Forme: Vapor

traction

TWA: 25 ppm 8 heures. Forme: Vapor

fraction

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

CEIL: 25 ppm CEIL: 125 mg/m³

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).

TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 434 mg/m³ 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 651 mg/m³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

Aucune.

AIHA WEEL (États-Unis, 7/2018).

Sensibilisant cutané. TWA: 10 ppm 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).

TWA: 20 ppm 8 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 435 mg/m³ 10 heures. STEL: 125 ppm 15 minutes. STEL: 545 mg/m³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m³ 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).

TWA: 20 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

TWA: 50 ppm 10 heures. TWA: 205 mg/m³ 10 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes. STEL: 300 mg/m³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 410 mg/m³ 8 heures.

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 7/19

précédente
KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

Nom des ingrédients			Limites d'expo	sition	
Raffinage du pétrole, distillats o	de pétrole, fra	ction légère hydrotraitée	7/2018). Absorb	mbia Provincial (Canad é par la peau. n³, (as total hydrocarbon	а, 🥄
			vapour) 8 heures		
				/incial (Canada, 6/2018).	
			Absorbé par la	-	
				mg/m³, (as total	
			hydrocarbon vap		
			Absorbé par la	vincial (Canada, 1/2018)	•
				m³, (as total hydrocarbon	
			vapour) 8 heures		
Talc (non amiantiforme)			' '	mbia Provincial (Canad	a,
			,	8 heures. Forme: Respira	able
				vincial (Canada, 1/2014)	).
				<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La	
			poussière respira		
				vincial (Canada, 1/2018)	
				8 heures. Forme: Respira	able
			fraction. TWA: 2 f/cc 8 h	nouron	
				rincial (Canada, 6/2018).	
				g/m³ 8 heures. Forme:	
			Respirable partic		
				an Provincial (Canada,	
			7/2013).	,	
				8 heures. Forme: Fraction	n
			alvéolaire		
Dioxyde de titane			7/2018).	mbia Provincial (Canad	a,
				8 heures. Forme:	
			Poussières alvéo		
				<sup>3</sup> 8 heures. Forme:	
			Empoussiérage	vincial (Canada, 1/2014)	١
				n³ 8 heures. Forme: La	,-
			poussière totale.		
			CA Alberta Prov	incial (Canada, 6/2018).	
				ng/m³ 8 heures.	
				vincial (Canada, 1/2018)	/ <b>-</b>
			TWA: 10 mg/m		
				an Provincial (Canada,	
			7/2013).	3 1 F main uto a	
			STEL: 20 mg/m TWA: 10 mg/m		
Hexylène glycol				vincial (Canada, 6/2018).	
			C: 121 mg/m³		
			C: 25 ppm	mbia Provincial (Canad	а
			7/2018).	iiibia Fioviliciai (Cailău	a,
			C: 25 ppm		
				vincial (Canada, 1/2018)	)_
			C: 25 ppm	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
			CA Québec Pro	vincial (Canada, 1/2014)	)-
			VECD: 25 ppm		
			VECD: 121 mg/		
			CA Saskatchew	an Provincial (Canada,	
ate d'édition/Date de révision	: 5/22/2019	Date de publication	: 1/21/2019	Version : 10	8/1

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 8/19 précédente

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT International Harvest Red

1964

Xylène (mélange d'isomères)

CEIL: 25 ppm

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. 15 min OEL: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. 15 min OEL: 150 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018).

TWA: 100 ppm 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes.

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 150 ppm 15 minutes. VECD: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).

STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

AIHA WEEL (États-Unis, 7/2018).

Sensibilisant cutané.

TWA: 10 ppm 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. 15 min OEL: 543 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. 15 min OEL: 125 ppm 15 minutes.

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018).

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 125 ppm 15 minutes. VECD: 543 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 205 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. 8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures. 15 min OEL: 75 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 307 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada,

7/2018). TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).

TWA: 20 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes.

STEL: 75 ppm 15 minutes.

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 50 ppm 8 heures. VEMP: 205 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 75 ppm 15 minutes.

butanone-oxime

Éthylbenzène

Méthyl isobutyl cétone

Date d'édition/Date de révision

1964

: 5/22/2019

Date de publication

: 1/21/2019

Version: 10

9/19

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

VECD: 307 mg/m3 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada,

7/2013).

STEL: 75 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.

### Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Hydrocarbure aliphatique léger	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018). Absorbé par la peau.  TWA: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
2-methylpentane-2,4-diol	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). CEIL: 25 ppm
xylène, mélange d'isomères	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.
Éthylbenzène	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA: 20 ppm 8 heures.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

# Protection de la peau

1964

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

10/19 Date d'édition/Date de révision Date de publication : 5/22/2019 : 1/21/2019 Version : 10 précédente

**Protection du corps** 

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

**État physique** : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion et point de : Non disponible.

congélation

Point d'ébullition/intervalle

d'ébullition

: 138°C (280.4°F)

Point d'éclair : Vase clos: 39°C (102.2°F) [Pensky-Martens Closed Cup]

**Taux d'évaporation** : 0.53 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solides et

gaz)

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 8.1%

Tension de vapeur : 0.79 kPa (5.9 mm Hg) [à 20°C]

Densité de vapeur : 3.66 [Air = 1]

Densité relative : 1.07

Solubilité : Non disponible.

Coefficient de partage noctanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité :

: Cinématique (40°C (104°F)): <0.205 cm²/s (<20.5 cSt)

Poids moléculaire : Non applicable.

Produit en aérosol

1964

Chaleur de combustion : 12.493 kJ/g

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 11/19

précédente
KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

### Section 10. Stabilité et réactivité

#### Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

#### Stabilité chimique

: Le produit est stable.

# Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

#### Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

#### **Matériaux incompatibles**

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

# Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hexylène glycol	DL50 Orale	Rat	3700 mg/kg	-
xylène, mélange d'isomères	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
butanone-oxime	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
Méthylisobutylcétone	DL50 Orale	Rat	2080 mg/kg	-

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Talc	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms	-
Dioxyde de Titane	Peau - Léger irritant	Humain	-	Intermittent 72 heures 300	-
Hexylène glycol	Peau - Léger irritant	Lapin	_	Micrograms Intermittent 465	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	milligrams 24 heures	-
xylène, mélange d'isomères	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams 87 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams 8 heures 60	-
	Peau - Léger irritant  Peau - Modérément irritant	Lapin	-	microliters 24 heures	-
				500 milligrams	
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-

Date d'édition/Date de révision

: 5/22/2019

Date de publication

précédente

: 1/21/2019 **Version** 

12/19

1964 KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

SHW-85-NA-GHS-CA

: 10

# Section 11. Données toxicologiques

butanone-oxime	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100	-
				microliters	
Éthylbenzène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500	-
				milligrams	
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15	-
				milligrams	
Méthylisobutylcétone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				100	
				microliters	
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	40 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500	
				milligrams	

### **Sensibilisation**

Non disponible.

### **Mutagénicité**

Non disponible.

### **Cancérogénicité**

Non disponible.

### **Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Talc	-	3	-
Dioxyde de Titane	_	2B	-
xylène, mélange d'isomères	_	3	-
Éthylbenzène	_	2B	-
Méthylisobutylcétone	-	2B	-

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### <u>Tératogénicité</u>

1964

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbure aliphatique léger	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Hexylène glycol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Éthylbenzène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Méthylisobutylcétone	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

: 1/21/2019 Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication Version : 10 13/19 précédente

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT SHW-85-NA-GHS-CA International Harvest Red

# Section 11. Données toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbure aliphatique léger Talc	Catégorie 2 Catégorie 1	Indéterminé Inhalation	Indéterminé poumons
Hexylène glycol	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
Éthylbenzène	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
Méthylisobutylcétone	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé

### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
xylène, mélange d'isomères	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau

Ingestion

Peut provoquer une allergie cutanée.

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en

cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

**Effets immédiats** 

possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

**Exposition de longue durée** 

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible. Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 14/19

précédente

1964 KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

# Section 11. Données toxicologiques

**Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du Cancérogénicité

niveau d'exposition.

Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	4889.2 mg/kg
Cutané	43634.4 mg/kg
Inhalation (gaz)	198338.3 ppm

## Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Hydrocarbure aliphatique léger	Aiguë CL50 2200 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours
Dioxyde de Titane	Aiguë CL50 >1000000 μg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures
Hexylène glycol	Aiguë CE50 2800000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia reticulata - Larve	48 heures
	Aiguë CE50 3200000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 8000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
xylène, mélange d'isomères	Aiguë CL50 8500 μg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
butanone-oxime	Aiguë CL50 843000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Éthylbenzène	Aiguë CE50 4600 μg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 3600 μg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp Nauplius	48 heures
	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 4200 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Méthylisobutylcétone	Aiguë CL50 505000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 78 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 168 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	33 jours

### Persistance et dégradation

1964

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
xylène, mélange d'isomères	-	-	Facilement
Éthylbenzène	-	-	Facilement
Méthylisobutylcétone	-	-	Facilement

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 : 1/21/2019 15/19 Date de publication Version :10 précédente

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

SHW-85-NA-GHS-CA International Harvest Red

### Section 12. Données écologiques

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
xylène, mélange d'isomères butanone-oxime		8.1 à 25.9 2.5 à 5.8	faible Taible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT. Marine pollutant (Light Aliphatic Hydrocarbon, 1, 10-Phenanthroline)
Classe de danger relative au transport	3	3	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	Yes.

Date d'édition/Date de révision

: 5/22/2019

Date de publication précédente

: 1/21/2019

Version :10 16/19

1964 International Harvest Red

# Section 14. Informations relatives au transport

Autres	
informations	

Ce produit peut être reclassé comme « Liquide combustible », sauf s'il est transporté par navire ou aéronef. Les emballages autres qu'en vrac (de 541 l/119 gal ou moins) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses dans des dimensions d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit. ERG No. ERG No.

Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2. 18-2.19 (Classe 3). The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

Emergency schedules F-E, S-

Protections spéciales pour

l'utilisateur

Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

ERG No.

128

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

128

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Type de navire : Non disponible.

Catégorie de pollution : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

TSCA 5(a)2 proposition de règles relatives à de nouvelles applications importantes: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** 

1964

: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé. Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire des subst ances chimiques de Taiwan: Indéterminé.

Stocks de la Thaïlande: Indéterminé.

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 17/19

précédente

KRYLON® FARM AND IMPLEMENT SHW-85-NA-GHS-CA

International Harvest Red

## Section 15. Informations sur la réglementation

Inventaire de Turquie: Indéterminé. Stocks du Vietnam: Indéterminé.

### Section 16. Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** 



C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation	Méthode de calcul
des voies respiratoires) - Catégorie 3	
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets	Méthode de calcul
narcotiques) - Catégorie 3	
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES	Méthode de calcul
(poumons) - Catégorie 1	
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

### **Historique**

**Date d'impression** 5/22/2019 Date d'édition/Date de 5/22/2019

révision

Date de publication : 1/21/2019

précédente

**Version** 

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

1964

: 1/21/2019 18/19 Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication Version : 10

précédente KRYLON® FARM AND IMPLEMENT

International Harvest Red

### Section 16. Autres informations

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.

Date d'édition/Date de révision : 5/22/2019 Date de publication : 1/21/2019 Version : 10 19/19 précédente

1964